Code action: T2.1

Nom action : Elaborer et mettre en ?uvre de façon partenariale le Schéma intercommunal des pistes cyclables

Contexte action : La communauté de communes élabore son schéma directeur des aménagements cyclables afin de définir des orientations efficaces pour favoriser le développement de l?usage du vélo dans Le Grésivaudan.

Cette démarche s?appuie notamment sur l?élaboration de deux documents cadres :

- Un schéma directeur des itinéraires cyclables d?intérêt communautaire, document d?orientation visant à définir le tracé des itinéraires cyclables à mettre en ?uvre pour répondre aux besoins de déplacements vers les gares, les collèges et lycées, les principales zones d?activités, les grands équipements communautaires.
- Une charte des aménagements cyclables, document cadre pour les aménagements cyclables existants ou en projet, destiné à améliorer la sécurité, la lisibilité et de manière générale l?adéquation de ces aménagements à la pratique des usagers. Cette charte comprend également une méthode de projet pour parvenir à la réalisation d'un aménagement qui réponde aux besoins des différents acteurs concernés sur un axe donné.